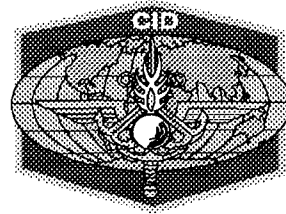
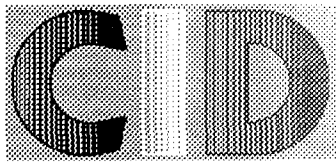


1998 - 449



1997-1998



Le principe de territorialité fédère-t-il toujours l'ordre mondial ?

1998-449

LCL SAUVE
CID/D4

SOMMAIRE

1. LES POSTULATS FONDATEURS DES TERRITOIRES	3
1.1. L'unification territoriale du royaume de France	3
1.2. De Westphalie à nos jours	4
2. LES CRISES ACTUELLES OU LA DECOMPOSITION DES TERRITOIRES	4
2.1. La colonisation à l'origine des crises identitaires en Afrique et en Asie	5
2.1.1. L'Afrique en proie à une catastrophe humanitaire	5
2.1.2. L'Inde : le grand mouvement des peuples	6
2.2. Nomadisme et territorialité : deux spatialisations incompatibles	6
2.2.1. Les peuples kurdes et un Kurdistan	7
2.2.2. Les Touaregs et l'état Saharien	7
2.3. L'Europe : l'implosion ethnique	8
2.3.1. La question russe	8
2.3.2. Le brasier yougoslave	9
3. UNE SPATIALISATION DIFFERENTE : UNE EVIDENCE	9
3.1. Politique, société et religion : l'émergence des flux transnationaux	9
3.2. La révolution économique	11
3.3. La régionalisation : la réconciliation	12

INTRODUCTION

L'ordre mondial qui prévalut durant près de cinquante ans semble être mis à rude épreuve depuis le début de la décennie. A mesure que se décompose l'empire soviétique, fleurissent aux quatre coins du monde de nombreux conflits, comme si le monde semblait avoir été soudainement libéré d'une chape de plomb au pouvoir pacificateur, au demeurant indéniable.

Plus que jamais, les territoires déchaînent les passions et sont sources de querelles, célébrant ainsi une très ancienne tradition. On meurt aujourd'hui encore pour que tels ou tels arpents de terre soient serbes, bosniaques ou croates. De même, au Moyen Orient, le processus de paix ne cesse de se heurter au principe de sacralisation d'une terre que l'on appelle Israël d'un côté et Palestine de l'autre. On se bat aussi en Afrique, en Asie, en Amérique du sud. Le territoire reste donc toujours un espace vital terrestre, aquatique, aérien qu'une communauté défend comme étant sa propriété exclusive. Il déchaîne des ardeurs de conquête aussi bien que des impératifs de protection contre toute agression extérieure. Son bornage devient le principe structurant d'une communauté politique et le moyen discriminant de contrôler une population, de lui imposer une autorité mais aussi de lui assurer prospérité et sécurité. Les territoires sont à ce sens l'expression spatiale de la souveraineté des états.

Malheureusement cette conception westphalienne du territoire, dominante depuis près de trois siècles semble aujourd'hui être très sévèrement mise à mal. Et les exemples de l'actualité récente nous le montrent tous les jours. On se bat sur tous les continents pour des raisons tantôt identitaires, tantôt ethniques, tantôt religieuses ou tantôt clanicales. Le monde devient un vaste chantier où se dessinent, dans le désordre, de nouvelles frontières. Le postulat selon lequel le territoire est le support exclusif d'une communauté politique ainsi que l'expression géographique de l'état est très sérieusement remis en question. Par ailleurs, les réseaux financiers, les échanges commerciaux, les migrations des personnes, les solidarités religieuses, culturelles ou linguistiques dépassent les états et l'emportent sur les pesanteurs territoriales. Ainsi, les relations internationales malmènent les territoires en dévalorisant leur rôle politique, économique et social. Et pour s'en convaincre, il suffit de constater que les Etats Unis ont fondé leur puissance et leur monopole sur des logiques de ce genre. A l'inverse, on peut se demander si la décomposition de l'Union Soviétique ne s'explique pas dans la conception westphalienne qu'elle se faisait de son empire.

De nos jours, il n'y a guère que le pouvoir politique qui pérennise, sans trop d'état d'âme, la mémoire westphalienne qui n'a pourtant plus prise sur la réalité. Cette crise marque une fin. Le monde retrouvera un ordre nouveau dans une spatialisation qui tantôt sera aterritoriale et qui tantôt sera concrétisée dans l'expression de logiques territoriales contradictoires. En d'autres termes, les rapports entre les nations ne seront désormais plus qu'un aspect, certes très important, du fonctionnement de la scène internationale qui verra par ailleurs se développer des flux transnationaux.

LES POSTULATS FONDATEURS DES TERRITOIRES

Si l'on s'en réfère à la conception naturaliste, la notion de territoire est apparue dès la création des espèces animales. L'espèce humaine l'a développée tout au long de l'histoire. Elle est devenue au Moyen-âge le moyen de structurer les civilisations européennes et de leur conférer un certain ordre. Cette longue maturation a débouché sur les postulats fondateurs des territoires actuels.

L'unification territoriale du royaume de France

C'est l'Eglise, après l'effondrement de l'empire romain, qui a introduit en premier le principe de territorialité moderne. En effet, elle mit sur pied, jusqu'à l'avènement du système féodal, une véritable organisation sociale et universelle s'appuyant sur une administration très fortement territoriale. Cette dernière reconnaissait la subordination des paroisses à l'évêque diocésien, élu du peuple, lequel était le vassal de l'évêque métropolitain. Cette spatialisation reprenait dans son esprit les découpages des anciennes provinces romaines. Ce système très pyramidal se décomposa petit à petit à mesure que naissaient dans les domaines seigneuriaux des églises privées et laissa place au système féodal d'administration.

S'appuyant sur le lien d'allégeance personnel, l'ordre féodal était construit autour d'une relation d'obéissance. En tant que tenant, le seigneur disposait d'un territoire sur lequel il exerçait ses droits, de nature économique, sociale et politique. En tant que vassal, inséré dans une chaîne de suzeraineté, son territoire perdait en revanche son principe d'exclusivité et le privait de tout monopole. Le système féodal n'était ni plus ni moins qu'une juxtaposition complexe d'unités territoriales dotées de statuts différents. Petit à petit, l'oeuvre de bornage est devenue un instrument de choix dans les nouvelles stratégies de domination et fut à l'origine des nombreuses guerres auxquelles se livrèrent les seigneurs. C'est sur les décombres de ce désordre qu'est né l'état moderne et qu'ont été mis en exergue quelques postulats fondateurs de la territorialité.

Les villes y jouèrent d'ailleurs un rôle important. Supportant de plus en plus mal les obligations du seigneur, elles s'émancipèrent en se plaçant progressivement en dehors des espaces féodaux et demandèrent leur rattachement au domaine royal. Le pouvoir royal ne s'y trompa pas puisqu'il encouragea, dès l'avènement de Philippe Auguste, les efforts d'autonomie déployés par les villes. Au demeurant, pour se défaire d'un ordre féodal gênant, il chercha à promouvoir la construction d'un espace territorial de souveraineté. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne purent en faire les frais. Le territoire devint donc une construction politique dont la fonction première était de servir de support à la souveraineté d'un état qui était en train de se créer. Cet effort de légitimation politique déboucha progressivement sur l'exaltation d'un sentiment national. Il faudra attendre ensuite les traités de Westphalie pour voir consacré le principe de territorialité et définie une grande partie de ses postulats.

De Westphalie à nos jours

Ces traités conclus entre l'Empire et la France , et l'Empire et la Suède marquèrent le parachèvement du nouvel ordre territorial et son officialisation sur la scène internationale. En ce sens, ils mirent fin à la guerre de 30 ans qui elle même constituait un tournant dans l'histoire des relations internationales. La fin du conflit a mis sous le feu des projecteurs les faiblesses d'un système impérial et la disparition d'un espace chrétien unificateur. Elle a souligné les appétits de puissance territoriale qui fondèrent plus tard le réalisme politique d'un Richelieu ou d'un Mazarin. Les droits sur l'Alsace furent transférés de l'Empire au royaume de France; la Suisse et les Pays Bas se séparaient de l'Empire et s'imposaient ainsi comme états souverains. Dès lors, les guerres qui suivirent, contribuèrent à dessiner les contours territoriaux de l'Europe. Sa géographie contemporaine doit d'ailleurs beaucoup à la guerre de 30 ans. Le territoire s'est affirmé petit à petit comme un espace de sécurité pour la communauté. Ses frontières sont devenues source de protection au sens où l'ennemi potentiel était repérable, donc maîtrisable. Les frontières protégeaient autant de l'ennemi qu'elles ne le créaient. Le territoire était devenu un enjeu politique vital. En effet, pour le pouvoir politique, le territoire était au niveau national un moyen de délimiter géographiquement son autorité et au niveau mondial le principe fondateur d'une justice internationale capable de faire respecter l'ordre.

C'est d'ailleurs à ce titre que les puissances coloniales européennes du siècle dernier tracèrent des frontières aux conquêtes, faites sur les continents africain et asiatique. Le principe de territorialité atteint même son apogée en 1918 lorsque furent signés les traités de Versailles. Tous les problèmes millénaires européens semblèrent être résolus grâce aux recompositions territoriales. Au demeurant, le tracé des nouvelles frontières fut d'une implacable rigueur. Il fut porteur à ce titre d'énormes espoirs, car on crut identifier et regrouper territorialement les principaux peuples de l'Europe d'après guerre. La suite de l'histoire révéla que les difficultés et les ambiguïtés étaient à la hauteur des illusions nourries. Il apparut notamment que les Balkans se prêtaient mal à une application du principe de territorialité. Elle créa même l'exacerbation d'une question identitaire. Loin de protéger la paix, elle préparait la guerre. De même en Afrique ou en Asie, les pays nés dans les années 60 sur les décombres des anciennes colonies, se sont aperçus que la résolution de leurs problèmes identitaires, claniques, religieux mais aussi économiques échappait à la logique des cartes.

LES CRISES ACTUELLES OU LA DECOMPOSITION DES TERRITOIRES

Pierre angulaire de l'ordre mondial, le territoire devient, de nos jours, de plus en plus un obstacle dans le dénouement des crises. Que ce soit en Afrique, en Europe ou au Moyen Orient, il engendre plus de blocages que de solutions : de nombreuses communautés ne sont pas physiquement territorialisables. Il devient même, dans certains cas, source de crises. En effet, la décomposition des empires tend à faire revivre les repères identitaires, à les charger d'absolus et à conduire les organisations qui s'en inspirent à revendiquer un territoire, à l'instrumentaliser et à en faire la marque d'un particularisme triomphant. Il arrive même qu'elles attisent les

rivalités identitaires et territoriales dans le but d'imposer leur légitimité. Les classes politiques des états de l'ex Yougoslavie se sont, en grande majorité, inspirées de telles doctrines engendrant les conséquences catastrophiques que nous connaissons.

Trahissant ses vertus d'intégration, le territoire se révèle incapable de garantir en son sein la sécurité. Alors qu'il se veut principe d'ordre, il se transforme, dans sa variante identitaire, en source de désordre. On assiste donc à un retournement soudain du principe de territorialité. Inventé dans le chaos d'une féodalité finissante pour surmonter les différences et les singularités et pour en assurer la coexistence, il devient brutalement un moyen d'affirmer les particularismes. Cette dangereuse inversion conduit à une construction irréaliste de nouveaux états, comme en témoigne le plan Vance-Owen en ex Yougoslavie. Ne sachant pas s'intégrer dans les flux sociaux, économiques et diplomatiques, il se montre particulièrement mal adapté à la modernité. A mesure que les états nations perdent de leur souveraineté, les territoires se décomposent. Ainsi l'idéal occidental de territorialité cède le pas à d'autres représentations d'espaces qui renforcent leur vigueur à mesure que se dissipent les rêves d'une mondialité uniforme.

La colonisation à l'origine des crises identitaires en Afrique et en Asie

Les territoires puis les états issus de la colonisation ont connu des mutations politiques équivoques. La première a été d'enfermer la population dans une territorialité qui répondait aux besoins de l'administration coloniale puis des états issus de l'indépendance. Cette fabrication de territoires a rejeté dans le domaine de l'informel tout ce qui relevait des réseaux. Elle a conduit à des inventions des peuples, ceux la même qui résidaient sur les espaces ainsi dessinés, elle les a nommés et pire encore, elle les a souvent ethnicisés pour donner plus de légitimité et de cohésion aux districts ainsi distingués. Par ailleurs, comme cela a été le cas pour les anciennes colonies portugaises ou britanniques, l'indépendance ne s'est pas accompagnée d'aucune aide particulière pour doter ces nouveaux états de structures institutionnelles fortes et capables de garantir la démocratie.

L'Afrique en proie à une catastrophe humanitaire

L'histoire de l'Afrique précoloniale suggère que ce continent a un passé qui contribue à nourrir les représentations que les peuples africains peuvent avoir de l'espace au delà du carcan de la territorialité statonationale. On sait qu'avant la conquête européenne, le continent noir était un vaste espace, largement régulé par les échanges, les guerres et les conquêtes qui dessinèrent des royaumes. A cette époque, le continent se caractérisait par son immensité et sa faible population ; ce constat a d'ailleurs inspiré les stratégies guerrières africaines non sur des principes de conquêtes territoriales, mais sur des principes visant à accroître la population des royaumes. Au demeurant, l'extension de ces royaumes était assez imprécise puisqu'elle ne couvrait pas l'ensemble du continent, laissant subsister dans leurs intervalles des zones tampons, sans contrôle direct ni exclusif. Leur ordre était cependant assuré grâce à la lointaine tutelle d'un des royaumes au travers des communautés villageoises. La spatialisation de l'Afrique noire était donc fondée sur

des flux de biens et de personnes assez complexes, mouvants et non territorialisés. On comprend dès lors facilement que l'exportation du principe de territorialité européen ait été un échec.

Elle fut un échec en Somalie, bien qu'elle soit ethniquement très homogène. Issue de la double décolonisation britannique et italienne, elle ne reconnut pas toutes ses frontières et décida de ne pas adhérer au principe d'intangibilité des frontières proclamé par l'OUA. Elle revendiquait en effet une grande Somalie englobant Djibouti et certains territoires kenyans et éthiopiens. Libérée en 1991 du régime dictatorial de monsieur Barre, la Somalie a vu le réveil des communautés claniques. L'équipe dirigeante qui succéda ne sut pas démocratiser le pays et, petit à petit, les communautés se transformèrent en véritables milices pour lutter contre le pouvoir. L'espoir onusien de reconstituer autour du territoire statonational, en réconciliant les milices, fut une gageure puisque précisément elles s'étaient créées pour le nier. L'intervention militaire a été un réel échec, au sens où il a favorisé l'émergence de l'acteur islamique, véhiculant à son tour une vision de l'espace très peu conforme à l'ordre territorial dominant.

Elle fut également un échec au Rwanda, dans des conditions encore plus tragiques. La cruauté a atteint certainement son paroxysme allant à réconcilier l'identité et le territoire sans offrir à ceux qu'il fallait épurer la possibilité de s'en aller, pour recomposer un nouvel espace. C'est cette réconciliation qui est à l'origine des massacres des Tutsis qui ont été organisés dès 1992 par le régime en place. Cette tragédie suggère comment la décomposition d'un état, à travers ses structures institutionnelles peut conduire les factions qui aspirent au pouvoir ou l'exercent directement à construire des références identitaires au nom desquelles des actes d'épuration trouvent une légitimité. L'invention politique de l'identité remplace alors l'invention politique du territoire pour en faire l'instrument d'une domination perdant, au demeurant, toute signification institutionnelle. Non seulement, on atteint le point extrême de la négation du système westphalien, mais la construction de l'espace s'apparente désormais à un vaste désordre.

L'Inde : le grand mouvement des peuples

L'Inde, ancienne colonie britannique, fut territorialement unifiée à l'image de la conception anglaise. Elle le fut d'ailleurs à l'initiative d'entrepreneurs étrangers qui la composèrent avec un tissu communautaire extrêmement complexe, fait de plus de 3000 castes et 500 états princiers. Pour ce faire, ils durent réunir une pluralité de cultes et de sectes auxquelles s'ajoutaient des langues, des histoires et des cultures très diversifiées. Gandhi a d'ailleurs dit de l'Inde que sa construction n'était viable qu'à la condition d'obtenir la coopération volontaire de 700.000 villages. L'invention du territoire indien se réalisa au moment de l'indépendance. Au demeurant, il fallut déplacer plus de 15 millions de personnes au gré de considérations identitaires et se livrer à une épuration ethnique. La création de ce nouvel état nation, plus dominé que jamais par l'opposition entre musulmans et hindous, a fait de nombreuses victimes.

Nomadisme et territorialité : deux spatialisations incompatibles

Certaines communautés se sont toujours distinguées des peuples sédentaires puis des états nations par leur négation absolue de fixation au sol : tel est le cas particulier de la communauté touaregue en Afrique ou des peuples kurdes au Moyen Orient. Cette existence de systèmes politiques non sédentaires est loin d'être un fait nouveau, comme en témoigne notamment l'exemple de l'empire mongol. Elle pose, à l'heure actuelle, de nombreux problèmes puisqu'elle oppose, au travers de formes de spatialisation totalement incompatibles, des états souverains et des peuples nomades.

Les peuples kurdes et un Kurdistan

Les communautés kurdes ont eu à souffrir de la conception territoriale. En effet, l'espace kurde n'a jamais rien eu, dans son histoire, de territorial. Chevauchant deux empires, l'empire ottoman et l'empire persan, parfois même s'étendant un peu plus loin, les peuples kurdes pratiquaient la transhumance, en bonne intelligence avec d'autres minorités, notamment arméniennes. Ainsi donc, le monde kurde trouvait sa stabilité dans une formule qui, de tous les points de vue, contredisait les principes territoriaux propres aux états nations. Malheureusement, il dut, dès le 19^{ème} siècle, se référer à un territoire unique et renoncer aux espaces multiples. Cette sédentarisation contrainte engendra de nombreux soulèvements. La communauté internationale tenta de construire sur les ruines de l'empire ottoman, une république kurde ; elle dut rapidement y renoncer eu égard à ce qu'elle n'aurait pas pu réunir sur un même territoire toutes les tribus (syriennes notamment). Cet échec a conduit la diaspora à s'organiser autour d'une idéologie capable de dépasser les frontières. Cette idéologie s'appuie essentiellement sur l'émancipation des peuples, la lutte contre l'impérialisme de l'Iran, de l'Irak et de la Turquie. Elle renonce de ce fait définitivement à la vision territoriale d'un Kurdistan unifié. On comprend dès lors mieux pourquoi le pôle indépendantiste est minoritaire. La majorité cherche à préserver une identité kurde qui s'exprime au travers de la langue et des traditions. Il y a eu des accords dans ce sens qui ont été signés, amorçant ainsi une solution ; avec l'Irak en 1970, avec la Turquie en 1991. Ces accords ont malheureusement été dénoncés par l'Iran à la chute du régime du Shah et son successeur Khomeiny a même déclaré une guerre sainte contre les kurdes iraniens. Par ailleurs aujourd'hui, l'Irak et la Turquie ne les appliquent plus. On comprend mieux pourquoi aujourd'hui, la Turquie principalement mais aussi l'Irak et l'Iran ont à faire face à un séparatisme territorial kurde très virulent, n'hésitant pas à faire couler le sang.

Les Touaregs et l'état Saharien

Les communautés touaregues ont elle aussi rencontré de réels problèmes avec les états voisins du Sahel. Au demeurant, ces derniers ne sont jamais parvenus à les intégrer après plus d'un tiers de siècle d'indépendance. La société touaregue se caractérise par une combinaison de nomadisme avec un mode d'organisation sociale faite d'allégeance de type féodal. L'espace territorial ne fixe aucun contrôle ; il n'y a en effet aucun droit de propriété si ce n'est le périmètre restreint de la tente et par extension celui du campement. Ces logiques s'inscrivent

en tension permanente avec la territorialité statonationale, comme en témoignent les incidents avec le Mali, le Niger, la Mauritanie et la Libye. Ils ont eu, pour la plupart, comme origine l'affirmation de réseaux économiques, marchands migratoires et très solidaires échappant, de façon coûteuse, aux états et mettant en péril leur souveraineté. L'identité d'un état Saharien reste à définir car il est nécessaire de trouver une réponse territoriale à la reconnaissance d'une société touaregue. Les accords de Bamako, en 1992, constituent une timide approche dans le règlement de la crise, puisqu'ils évoquent un vague statut territorial situé au nord du Mali.

L'Europe : l'implosion ethnique

L'implosion de l'Union Soviétique s'est traduite par un gigantesque raz de marée qui a déferlé sur l'Europe et ailleurs dans le monde. Sur les ruines d'une Europe de l'Est, gouvernée de main de fer par l'idéologie marxiste, se sont construits, à la hâte, des états démocratiques. Cette fin subite a laissé les grandes puissances occidentales dans l'expectative. Surprises, elles n'ont pas su aider les nouveaux pays et les nouvelles républiques à se doter d'institutions démocratiques fortes. A mesure que le rêve à l'occidental semblait devenir un mirage, de nouvelles sources productrices d'autorité se sont développées ; elles sont bien souvent liées à des identitarismes renaissants.

La question russe

C'est le cas des anciennes républiques soviétiques qui déploient des efforts hardis pour créer un sentiment national, sentiment qui validerait logiquement leur existence. Elles se créent un imaginaire historique et s'emparent de références identitaires. Il est curieux de constater le nombre élevé de villes qui ont été débaptisées pour prendre des noms dont il a fallu composer, voire inventer, un passé historique. La succession soviétique n'a pas été chose facile pour les nouvelles démocraties. Elle continuera de poser de véritables problèmes en raison des politiques conduites par les empires russe puis soviétique. Ces derniers ont joué de déportations, de regroupements autoritaires, de découpages artificiels visant à dessiner des territoires capables de fixer géographiquement leur empire. Ils correspondaient en effet à des stratégies politico-administratives respectant au mieux les intérêts de l'empire. Les nationalités à la tête de ces territoires étaient souvent en situation minoritaire. L'Abkhazie n'est, par exemple, peuplée que de 17% d'Abkhazes pour 45% de Géorgiens. Les Tatares qui ont été des peuples déplacés sont aussi minoritaires au Tatarskan. Par ailleurs, la Russie puis l'Union Soviétique ont pratiqué des politiques de colonisation : pas moins de 25 millions de Russes vivent dans les républiques de l'ex URSS. Ce qui n'est pas sans poser de réels problèmes en Ukraine ou dans les pays baltes par exemple. Cette situation a été aggravée d'ailleurs récemment par la décision russe de donner aux anciens colons russes la possibilité de prendre la nationalité russe. Renaissance d'une politique de territorialisation de type impérialiste ou pas, la Russie a un droit de regard dans ces nouvelles républiques eu égard à ses minorités.

Le brasier yougoslave

C'est aussi le cas des républiques de l'ex Yougoslavie qui se sont construites dans le désordre à la suite d'une reconnaissance onusienne trop hâtive de la Slovénie et de la Croatie. L'exemple des séparatismes croate et slovène victorieux a certainement incité certains partis à se livrer à des stratégies de tension ethnique. Cette stratégie a été redoutable dans le cas bosniaque puisqu'elle a conduit à y étendre un mouvement identitaire amorcé plus au nord et à entraîner l'embrasement dans la région. La logique d'éclatement identitaire a restauré des micro républiques d'un soir qui ressemblent fort aux cités d'antan et attisé des jalousies de chaque espace communautaire. Il est d'ailleurs remarquable que la diplomatie des états ait été amenée à promouvoir cette logique et ainsi à dénoncer le principe de territorialité qui lui sert pourtant de fondement et de raison d'être. La Russie, en proie aux déterritorialisations identitaires a affirmé très clairement son soutien à la Serbie et aux minorités serbes ; les pays arabes quant à eux ont apporté leur soutien aux minorités islamiques. Profondément divisée en son sein, la communauté internationale n'a pas su dissuader les principaux acteurs politiques de jouer de logiques identitaires pour se livrer à une épuration ethnique.

UNE SPATIALISATION DIFFERENTE : UNE EVIDENCE

L'effet convergent de la mondialisation et du progrès technologique confère aux acteurs des relations internationales une mobilité sans cesse plus affirmée. Il les émancipe de leur cadre territorial. Il suscite en plus des stratégies nouvelles incitant les individus à transcender les frontières et à adopter des modes d'identification multiples et volatiles. Il se lie à des réseaux économiques, politiques, sociaux et religieux migratoires. Ces flux transnationaux prolifèrent car ils conduisent à des stratégies de contournement des états et de leur expression territoriale, stratégies utiles pour ceux qui s'y prêtent. Nul doute que la dimension économique joue dans ce processus un rôle pilote. L'essor de l'économie mondiale passe par une déréglementation nationale et l'adoption d'une politique de marché internationale. La richesse est de plus en plus l'affaire d'échanges et de mobilité. S'il veut survivre, l'état doit composer avec cette logique des flux transnationaux. Il doit savoir à la fois interdire à certains réseaux de tresser leur toile et savoir à la fois satisfaire les nouveaux acteurs des relations internationales en leurs abandonnant une partie de ses pouvoirs régaliens. La solution se trouve peut être dans une politique de régionalisation.

Politique, société et religion : l'émergence des flux transnationaux

L'Islam reste un grand pourvoyeur de solidarité. Les associations financées par les états musulmans allient l'affectif à l'utilitaire. En Asie par exemple, elles recueillent des fonds pour prendre en charge le développement de villages entiers. Elles favorisent la construction d'écoles et d'hôpitaux et facilitent la formation de ceux qui y officient. Améliorant les conditions de vie, elles convertissent de nouveaux sujets. L'Umma se présente donc comme un ensemble de réseaux qui se prêtent à une prolifération d'actions et de relations sociales totalement déterritorialisées. Elle dessine deux types d'espaces politiquement significatifs.

D'abord, un espace sacré et sanctuarisé dont l'Arabie Saoudite, notamment, a su faire largement usage pour revendiquer son ascendant sur les autres états du monde musulman. Elle est terre d'appel pour les musulmans qui ont pour devoir de la rejoindre pour y recevoir le message religieux à l'occasion d'un pèlerinage. L'Umma dessine ainsi un espace de rayonnement. Mais religion du prosélytisme, l'Islam cultive une vision centrifuge de l'espace. Il transgresse les frontières plutôt qu'il ne les crée, il dénationalise plutôt qu'il ne nationalise, il démantèle les souverainetés nationales plus qu'il ne les affirme. L'Umma crée ainsi de vastes réseaux religieux qui viennent moduler de façon plus ou moins déterminante les relations de citoyenneté. En formant des intellectuels arabisants à l'université de Médine, en construisant des mosquées et des fondations, en finançant maintes instances publiques et privées, elle déploie son autorité et sa tutelle sur des collectivités qui, en retour, lui accordent l'essentiel de leur allégeance. C'est notamment le cas pour ces communautés algériennes implantées dans la banlieue parisienne qui s'organisent au sein d'espaces associatifs. Elles prennent en charge quantité de flux financiers, marchands, culturels dénigrant de ce fait leur allégeance à l'état nation. Les réseaux évangélistes qui parcourent l'Amérique latine et qui y créent des communautés très solidaires et très intégrées sont dotées non seulement d'organisations représentatives, mais aussi d'un véritable appareil diplomatique leur permettant de dialoguer directement avec les états.

Avec l'extinction du socialisme, la globalisation marque bel et bien l'avènement d'un nouveau consensus mondial : celui lié à la commune adhésion de tous aux vertus de la démocratie, des respects des droits de l'homme et de l'épanouissement personnel. Si les vertus s'universalisent, les communautés internationales deviendront solidaires d'elles mêmes, au delà de leur simple bornage. Cette intégration n'est cohérente que si on lui donne les instruments de son efficacité. Il y a deux solutions, soit le recours aux instances spécialisées, soit le recours à la mobilisation de chacun autour de mêmes valeurs. La première fait appel à l'ONU et l'on reconnaît que ses réalisations n'ont pas été à la hauteur des espoirs nourris, car il est clair que les états n'ont pas accepté de se laisser dessaisir de leur souveraineté. Au demeurant, le Conseil de Sécurité reste un club de grandes puissances et donc un lieu de réaffirmation sélective des souverainetés nationales. Les Etats Unis ont obtenu un mandat du Conseil de Sécurité dans le Golfe, en Somalie et en Haïti, mais ont refusé de mettre leurs forces sous un commandement autre que le leur. Pour le cas haïtien, les Nations Unies ont en quelque sorte légalisé une intervention militaire suspendant le principe de l'absolue souveraineté des états sur leur territoire ; cette démarche est certes reconnue par la charte des Nations Unies dans son chapitre 7 lorsque la paix est menacée. L'ONU semble agir suivant deux logiques. Elle sait sacraliser le territoire dans le cas de l'invasion du Koweït et le banaliser d'une manière pragmatique dans le cas des territoires occupés par l'Israël ou dans le cas de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du pacte de Varsovie, en 1968. L'ONU s'est révélé particulièrement impuissante face aux conflits dans les Balkans et de plus en plus absente à mesure qu'ils s'aggravaient. Elle reconnut les frontières des nouveaux états pendant l'été 1992. Ce principe d'intégration impose le devoir d'ingérence et le concept de droit d'assistance. Paradoxalement, le droit d'assistance vient accroître le domaine de la souveraineté des états ; puisque son efficacité est liée à l'ampleur des ressources dont ceux ci disposent ; un état ne jouit réellement de ce droit que s'il est puissant.

La révolution économique

La recomposition de l'espace par la mondialisation de l'économie n'est guère discutable et semble tout aussi sensible dans le domaine des investissements qu'à travers les mutations subies par l'entreprise. Les grandes places boursières se partagent le marché financier sans que les frontières n'y puissent grand chose. Le démantèlement des territoires par les réseaux financiers est sans cesse activé par les mesures de déréglementation qui ne font que renforcer la fluidité des capitaux. La perception territoriale de l'Asie du sud est devenue relativement obsolète tant elle est transcendée par la maîtrise des investissements japonais. La culture de l'entreprise s'inscrit aussi dans cette nouvelle pratique de l'espace. On connaît les effets de la mondialisation progressive tant de la production que de la consommation ; le phénomène est surtout remarquable dans l'oeuvre de délocalisation des entreprises qui constitue sans aucun doute le principal défi opposé au principe de territorialité. La diversification géographique tend à devenir un élément clé des stratégies économiques, conditionnées par l'évolution du marché de la main d'oeuvre, par les besoins d'alliance et de sous-traitance, comme par le souci de s'affranchir de la tutelle des pouvoirs étatiques. Plus que jamais la richesse vient de la mobilité et du commerce et se joue de la nature des sols et des sous sols. Quoi qu'il en soit, les états, bien qu'atteints de plein fouet dans leur principe de souveraineté territoriale, ne périssent pas. Ils composent par la force des choses, ils coordonnent l'action d'acteurs dont la scène transcende clairement la géographie du territoire. Ils favorisent les déterritorialisations sélectives et consentent à sacrifier certains de leurs attributs. Ainsi, les états deviennent les partenaires incontournables des entreprises. Cependant aussi émancipées soient elles, elles sont obligées de négocier avec les autorités au pouvoir les modalités de leur accueil. Et on assiste parfois à la réanimation de machines judiciaires et politiques qui font valoir aux entreprises multinationales les compétences qui fondent leur droit. Les états deviennent le socle de la transnationalisation de l'économie et reconstruisent ainsi leur domination. De façon significative, ce sont les catégories sociales se trouvant menacées, traditionnellement hostiles à l'état, qui prennent son relais pour revendiquer hautement la défense du territoire et pour proclamer que sécurité économique et sécurité territoriale sont indissociables. Nous en avons eu récemment l'exemple en Belgique lorsque l'entreprise française Renault a décidé de fermer, pour des raisons économiques, l'usine de Vilvoord. Sous la pression des travailleurs belges et français, les gouvernements ont dû intervenir dans les négociations menées avec la société française. Il est clair que l'effacement des barrières politiques suscite, en retour, la mise en place de frontières économiques. C'est ainsi que l'intégration de l'Asie crée des territoires différenciés par la division du travail ; le Japon produit les biens les plus sophistiqués, à haute valeur ajoutée, tandis que les NPI fabriquent les biens intermédiaires et que les autres, dont la Chine, assurent la production des biens de consommation de masse. Cette inégalité va certainement conduire à des tensions et à des instabilités croissantes. Les vertus du marché, selon les acteurs politiques, ont vocation à susciter un nouvel ordre mondial et à accomplir, dans ce sens des prouesses dans la voie de la paix. Elles doivent aussi contribuer à éteindre les effets du paradoxe identitaire. Le processus de paix israëlo-palestinien concède à l'économie la capacité de contourner les obstacles de la question territoriale depuis 1947. Les différents acteurs reconnaissent à l'économie une portée régulatrice capable de les mettre sur la voie de la réconciliation. Cela a été la création possible d'une zone de libre échange

(Middle East Free Trade Area) alliant l'Israël, la Jordanie et l'autorité palestinienne. Au demeurant, cette intégration n'est possible que si trois conditions sont réunies simultanément :

- une mise en place effective par les acteurs politiques,
- une aide consentie par la communauté internationale,
- la disposition des principaux acteurs sociaux à s'y intégrer.

La régionalisation : la réconciliation

Il faut donc recomposer en accomplissant une double réconciliation : entre le territoire des états et l'espace des réseaux transnationaux, entre les particularismes et la mondialisation. Le retour en force du régionalisme conçu à l'échelle du monde va dans le

et espace européen se conjuguent de façon plus ou moins harmonieuse. C'est aussi le cas pour l'ASEAN, L'OUA mais toutes se sont construites comme une addition raisonnée de territoires où leur souveraineté n'était pas bousculée. Elles se sont construites autour d'activités sectorielles précises : pactes de défense, accords douaniers ou coopération économique. Par delà les supports économiques, c'est l'intensité même des flux transnationaux qui (en Asie orientale notamment) tend à bousculer le régionalisme interétatique pour imposer une régionalisation nouvelle, infiniment plus souple, alimentée de réseaux de toute sorte, de coopérations décentralisées et foisonnantes, d'espaces multiples défiant toute territorialité. L'Acte Unique a aboli les frontières intérieures pour tout ce qui relève de la circulation des biens, des personnes et des services. Schengen accomplit un rôle comparable en matière de police. L'Union apparaît comme le support d'un partage de la souveraineté. La double appartenance nationale et communautaire rompt avec l'ancienne conception d'une hiérarchisation des espaces qui se voulait rude et exigeante. Ce qui brise à tout jamais l'idée d'allégeance prioritaire sur laquelle était construite l'idée de territoire national. La commune appartenance de la Grande Bretagne et de la République d'Irlande à l'Union Européenne a contribué à dédramatiser les tensions en Irlande du Nord. Elle semble être dotée d'une vertu régulatrice. C'est le cas également en Chine avec le développement économique de Hong Kong et de Taiwan qui irradient en terre chinoise. La Chine s'efface. L'espace asiatique est de plus en plus parcouru par des dynamiques transfrontalières de toutes natures où flux économiques, flux migratoires, flux culturels dessinent de véritables cercles d'échanges.

CONCLUSION

Le principe de territorialité, né du dépassement du système féodal et consacré au 17^{ème} siècle par les traités de Westphalie, a été l'élément fondamental codifiant la scène internationale. Il l'a doté de ses principes fondateurs qui ont fait régner tout au long des trois derniers siècles un ordre mondial.

Malheureusement, il devient de nos jours de plus en plus un obstacle au dénouement des crises dans lesquelles, il engendre plus souvent des blocages que des solutions. Ce brusque renversement s'explique par la combinaison du vide idéologique laissé depuis 1989 et de la mondialisation. Ce renversement marque la fin de la conception westphalienne des territoires.

Désormais le territoire est admis de moins en moins comme le support d'une identité politique citoyenne et de plus en plus revendiqué comme l'instrument d'une identité religieuse ou ethnique. De ce soudain virement découle désormais un nouveau désordre mondial qui échappe aux règles de la géographie politique et dans lequel la complexité des réseaux sociaux, ethniques et économiques l'emporte sur l'appartenance à un territoire statonational. Au demeurant, l'individu ne vit plus uniquement à l'intérieur d'un espace rigide, mais au sein d'espaces infiniment plus souples, plus mouvants et dans lesquels s'épanouissent des flux transnationaux. Il reporte donc une partie de son allégeance qu'il vouait dans le passé à l'état, aux nouveaux acteurs de la scène internationale.

Il faut noter enfin, l'attitude pour le moins ambiguë de la communauté internationale qui, reconnaissant de nouvelles frontières, voire même les traçant, renie le principe d'intégrité des territoires, principe auquel pourtant elle est profondément attachée. Elle légitime en quelque sorte certaines crises difficiles, ce qui a pour effet immédiat l'émancipation de mouvements essentiellement identitaires, exclusifs et ayant souvent recours à la violence. Par ailleurs, elle n'accompagne pas les nouveaux états dans la voie de la démocratisation ni dans celle de la mondialisation. Si les grandes instances internationales n'affichent pas plus de cohérence, et plus de détermination dans la gestion de ce désordre, elle risque fort de connaître des lendemains difficiles.